

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 05042

Numéro SIREN : 542 015 904

Nom ou dénomination : AMCOR FLEXIBLES FOOD FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2019 sous le numéro de dépôt 36149

AMCOR FLEXIBLES FOOD FRANCE SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 000 €
Siège Social :
4 Place des Vosges
La Défense 5 - Immeuble Lavoisier
92052 Courbevoie
542 015 904 R.C.S. Nanterre

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU
22 OCTOBRE 2018**

La société Amcor France, société par actions simplifiée au capital de 89 281 171 €, ayant son siège social au 4 Place des Vosges, La Défense 5 - Immeuble Lavoisier, 92 052 Courbevoie, immatriculée sous le numéro 377 499 041 au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, représentée par Madame Sylvie Hatat en sa qualité de Président, associé unique de la société Amcor Flexibles Food France SAS (ci-après la « Société ») ;

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018,
- l'approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2018,
- l'affectation des résultats,
- les pouvoirs en vue des formalités
- la poursuite de l'activité de la Société.

Première décision

(Approbation des comptes et opérations de l'exercice)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président de la Société, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils ont été arrêtés par le Président, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat de (22 900 266,27) €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, sont de 13 305 €.

Deuxième décision
(Affectation du résultat)

L'associé unique arrête à (22 900 266,27) € le résultat de l'exercice.

L'associé unique décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Origine

Perte de l'exercice.....(22 900 266,27) €

Total(22 900 266,27) €

Affectation

En totalité en report à nouveau.....(22 900 266,27) €

Après affectation du résultat

Le report à nouveau s'élèvera à (24 621 617,72) €.

Troisième décision

(Poursuite de l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social)

L'associé unique :

- après lecture du rapport du Président de la Société ;
- après approbation des comptes arrêtés au 31 août 2018 ;
- et constatant que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social ;

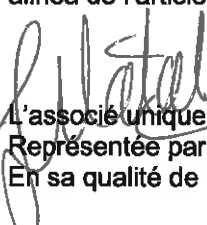
Décide, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité malgré les pertes constatées.

Quatrième décision

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé les décisions unilatérales de l'associé unique qui ont été signées par le représentant légal de l'associé unique de la Société et qui, conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 227-9 du Code de commerce, seront répertoriées dans le registre des décisions.


L'associé unique, Amcor France
Représentée par Madame Sylvie Hatat
En sa qualité de Président